



Le Rheu, le 24 mai 2022

Aux équipes qualifiées

Monsieur le Président,

Votre équipe est qualifiée pour les titres du championnat régional par équipes qui se dérouleront le :

DIMANCHE 12 juin 2022

Salle omnisports – Rue de la Poste – 22970 PLOUMAGOAR

Le Juge-arbitre sera Vincent GOUSSET (06 84 15 11 22) et le délégué Renan THEPAUT (06 75 64 32 80)

• **R1 MASCULIN**

TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 1 – PONGISTES BIGOUDENS 1

• **R2 MASCULIN** - Le tirage au sort a été effectué lors de la Commission Sportive Régionale du 23 mai dernier.

ST MALO CJF/UP 1 – ES PLESCOP 2

ES PLESCOP 3 – RP FOUESNANT 3

• **R3 MASCULIN** - Le tirage au sort a été effectué lors de la Commission Sportive Régionale du 23 mai dernier.

• Les 6 équipes sont placées dans un tableau à élimination directe de la façon suivante :

1^{er} tour : CPB RENNES (R) 2 – TT FOUGERES/JAV/LEC 2 TTC BREST 1 – LANDERNEAU TT 2

2^{ème} tour : FL LANESTER 2 contre vainqueur ci-dessus MONTFORT TT 2 contre vainqueur ci-dessus

Places 5-6 : Perdants du 1^{er} tour.

3^{ème} tour : Finale et places 3-4.

LBTT – Le Bourg Nouveau – 3 rue des Orchidées – 35650 LE RHEU

Tél. : 02 99 32 46 00 – Fax : 02 99 32 45 59 – Courriel : ligue.bretagne@wanadoo.fr – Site : <http://lbretagnett.com>

SIRET 312 007 545 00030 – APE 9312Z – ASSOCIATION DECLAREE – LOI 1901 – SOUS LE N°1422 – Références bancaires : CCM LE RHEU 15589 35191 03348791140 76

L'horaire de la journée est fixé comme suit :

- | | |
|--|---|
| # Dimanche à 9H00 (pointage à 8H30) : | 1 ^{er} tour en Régionale 3. |
| # Dimanche à 9H30 (pointage à 9H00) : | demi-finales pour la Régionale 2. |
| # Dimanche à 12H00 (pointage à 11H30) : | 2 ^{ème} tour : demi-finales pour la Régionale 3 et les places 5-6. |
| # Dimanche à 14H30 (pointage à 14H00) : | finale et places 3-4 pour la régionale 2. |
| # Dimanche à 14H30 (pointage à 14H00) : | finale pour la régionale 1 |
| # Dimanche à 15H00 (pointage à 14H30) : | 3 ^{ème} tour : finale et places 3-4 pour la régionale 3. |

Le juge-arbitre se réserve le droit de modifier cet horaire sur place en fonction des besoins et de faire terminer une rencontre sur 3 ou 4 tables.

Toutes les rencontres seront arrêtées au score acquis dès qu'une équipe atteindra **8 victoires**.

Pour une bonne image du TENNIS DE TABLE, nous exigeons que les équipes se présentent dans une TENUE SPORTIVE IDENTIQUE et aux couleurs de leur club (amende 5€ par maillot).

Une restauration rapide sera assurée sur place.

Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ou des joueuses qualifié(e)s pour cette équipe et ayant disputé, au cours de la 2ème phase, au moins 2 rencontres dans l'équipe qualifiée ou dans une équipe de numéro supérieur.

Tout forfait entraînera la non-accession en division supérieure (article II.709.5 – chapitre 7 sanctions – titre 2 des règlements sportifs) et donnera lieu à une amende de 140 €.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la CSR
Michel KERISIT

Diffusion : Président LBTT
Secrétaire Général LBTT
Juge-arbitre
Comités Départementaux
Club organisateur
Délégué